



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 4552

Texte de la question

M. Georges Hage appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la détermination de nombreux maires du Nord - Pas-de-Calais à tout mettre en oeuvre pour que soit assurée la sécurité des personnes et des biens dans leur région. Constatant, en effet, la recrudescence du trafic de drogue et de la délinquance, les maires de 11 communes des départements susvisés ont adopté une déclaration contresignée par 106 maires des communes voisines demandant que des moyens soient mis à disposition des commissariats susceptibles d'assurer une présence plus proche de la police, donc une connaissance plus exacte des problèmes vécus dans les quartiers. Les maires et les populations s'inquiètent du démantèlement des commissariats d'Auby, Waziers, Ostricourt, Dourges, Libercourt, Sin-le-Noble au profit des villes centres, et de la perspective de fermeture des petites gendarmeries. Partageant la légitime émotion des maires signataires de la déclaration, il lui demande les dispositions qu'il envisage de prendre rapidement pour pallier cette situation.

Texte de la réponse

L'examen de la situation des effectifs du Pas-de-Calais montre, au cours des cinq dernières années, une progression de 157 fonctionnaires qui sont venus renforcer les services de police pour les porter à un total de 1 877 policiers. Dans le même temps, les circonscriptions de sécurité publique ont connu un accroissement sensible du nombre de policiers auxiliaires de vingt-et-une à quatre-vingt-quatre unités. Des instructions ont néanmoins été données pour maintenir le potentiel du département du Pas-de-Calais et quatre-vingt-trois fonctionnaires supplémentaires y ont pris leurs fonctions le 1er septembre. S'agissant du Nord, les moyens en personnels des services de sécurité publique actuellement de 4 425 fonctionnaires et policiers auxiliaires, présentaient pour leur part, au 1er août, une augmentation de leur dotation globale de 370 unités par rapport à 1992. Cette évolution favorable a été poursuivie, puisqu'au 1er septembre, à l'issue des mouvements de personnels, ce potentiel a été porté à 4 472 policiers. Les jeunes recrutés au titre des emplois locaux de sécurité, annoncés par le Premier ministre, devraient également permettre un renforcement de ces circonscriptions en un redéploiement des fonctionnaires sur la voie publique. Il convient par ailleurs de noter que les zones rurales relèvent de la compétence de la gendarmerie, ce qui est le cas de plusieurs communes signataires de la déclaration.

Données clés

Auteur : [M. Georges Hage](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4552

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 1997, page 3400

Réponse publiée le : 10 novembre 1997, page 3983